



Audience au rectorat de Nantes du 13 mars

Secrétaire général avec un IA-IR et trois cadres de l'administration

Organisations syndicales (3 FO – 2 FSU – 2 CGT – 1 UNSA – 1 SNALC – 1 CFTD)

Pour information, nous (FO) avons appris l'existence de cette réunion une heure avant sa tenue.

Objet : Covid-19

Annonces du secrétaire général

Les écoles et établissements sont fermés aux élèves mais pas aux personnels.

Il faut une mobilisation générale pour la continuité pédagogique.

Le CNED est un outil : « ma classe à la maison », 15 millions de connexions possibles.

Le délai de fermeture est au minimum de 3 semaines voire 1 mois, jusqu'aux vacances.

Tous les enfants des personnels soignants jusqu'au collège seront accueillis lundi 16 mars :

- ⇒ Comment ? En limitant les groupes de 8 à 10. Communication de l'Agence Régionale de Santé et Préfecture : contacts avec les parents concernés. Accueil dès lundi, chacun prend ses élèves. Consigne générale de permettre la continuité des soins. On ne sait pas combien d'élèves.

Il y a un déploiement des clés OTP pour permettre le télétravail (enseignants). Mais il faut maintenir l'ouverture des EPLE.

Pour la garde d'enfants, le travail à domicile se met en place. La continuité pédagogique est à la main des chefs d'établissement avec l'appui de tous les inspecteurs des 1^{er} et 2nd degrés. Certains personnels seront appelés à rester chez eux, parce qu'il n'y aura plus de travail. Les chefs d'établissement ont la main.

Pour les AESH, le principe de continuité pédagogique s'applique et les AESH communiquent avec les établissements et le DASEN, en fonction de la réalité pédagogique.

Concernant les concours, ils restent ouverts avec un respect strict des gestes barrières.

Principales interventions de FO

FO est tout d'abord intervenue sur la nécessité d'une cohérence des consignes aux personnels puis sur la question du télétravail et de sa réglementation. Nous n'avons même pas eu le temps d'aborder les questions de volontariat, de la mise à disposition des outils informatiques, de prévention ou de respect des obligations réglementaires de service que le SG s'est indigné des sujets que nous abordions, les revendications n'étant pas de circonstance.

SG : Les chefs d'établissement ont la main pour mettre en œuvre les consignes de continuité pédagogique. Il existe un accompagnement des personnels pour le déploiement du télétravail. Le droit commun ne s'applique pas. L'urgence est absolue. Les propos de FO sont indécentes. (Le SG est allé jusqu'à nous dire de sortir si nous n'étions pas contents.)

Puis, à la fin de l'audience, **FO** revenant sur le télétravail, le droit à la déconnexion et la question de l'épuisement professionnel encouru (exemple des camarades de l'Oise nous ayant fait parvenir leur calvaire), le **SG** a précisé qu'il ne chercherait pas à reprocher quoique ce soit aux collègues qui ne pourraient répondre à toutes les questions des élèves (notamment dans le cadre des préparations des 1^{ères} et Tales).

FO : Les RDV de carrière, visite-conseils sont-ils maintenus ? (On se doutait de la réponse mais il est préférable de l'entendre).

SG : Suspension de tous les RDV de carrière, inspections...

FO : si un collègue ne dispose pas d'ordinateur et se déplace dans son établissement, est-ce bien dans le cadre de ses obligations règlementaires de service statutaires (15h agrégé, 18h certifié, 20h PEPS, etc.) et de son emploi du temps ?

SG : oui

FO, à la lecture d'un courrier envoyé à des collègues auxquels on demande un justificatif de nécessité de garde d'enfant(s) de moins de 16 ans, que se passe-t-il ?

SG : pas de problème, sur la base d'une déclaration des personnels, sous réserve qu'un conjoint n'en bénéficie pas.

FO : pour les enfants des personnels accueillis par les personnels, quelle protection leur assurer ? Les enfants eux-mêmes étant en contact avec leurs parents en milieu hospitalier au contact de patients potentiellement porteurs du virus ?

SG : les enfants sont 8 à 10 et doivent respecter les règles de santé préconisées. Après le scrutin dimanche, les écoles seront nettoyées.

FO : pour des personnels relevant initialement de la prise en charge médicale pour se rendre au travail, que se passe-t-il ?

SG : c'est au cas par cas. Est-ce que le déplacement par taxi est possible ou pas ? Sinon, autorisation spéciale d'absence et proposition de télétravail.

FO : est-il possible de mettre en ligne les ressources mises à disposition par l'académie et le CNED ?

IA-IPR : oui, tant qu'elles sont labellisées par l'Education nationale (droits d'auteur...)

FO : demande d'un Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de Travail – Académique extraordinaire.

SG : il a déjà eu lieu lundi. **Réponse FO** : oui mais la situation a changé. **SG** : on en parle au recteur.

FO fait valoir qu'il est nécessaire que les personnels puissent solliciter la médecine de prévention même s'il n'existe pas de médecin de prévention en Loire-Atlantique. FO rappelle que dans l'académie de Lyon, il s'agit du 4^{ème} recrutement de médecin en lien avec le jugement rendu par le tribunal administratif/procédure judiciaire engagée par le SNUDI-FO de l'Ain.

SG : ils aimeraient bien recruter mais ils n'y arrivent pas.

Autres réponses :

Restauration administrative : ???

Lycées professionnels : Les PFMP annulés jusqu'à nouvel ordre.

Enseignement privé : les consignes suivent...

Les CAPA agrégés et certifiés sont reportées. CTA du 16 mars maintenu.

Examens : comment ça se passe ? Tout faire pour qu'ils se déroulent.

1^{er} degré : accès au logiciel ONDE (accès aux coordonnées des familles) : clés OTP. Pas de multiplication, pas la capacité. Pour la relation avec les familles, l'administration devra se déployer.

Les personnels infirmiers feront-ils réquisitionnés ? – SG : Ils peuvent être versés dans la « réserve sanitaire ».